

**DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL
SEMAINE DE 9 DEMI-JOURNEES
ANNEE SCOLAIRE 2016 – 2017
A RETOURNER AVANT LE 11 MARS 2016**

DRHVE

Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénom : Date de naissance :

Numéro de téléphone : Adresse électronique :

Affectation en 2015-2016 :

Titulaire du poste OUI NON

Je souhaite participer au mouvement 2016

Je ne participerai pas au mouvement 2016

J'ai l'honneur de solliciter pour l'année scolaire 2016-2017 le bénéfice d'un temps partiel :

Nota : la quotité exacte de temps partiel, en lien avec l'organisation du temps scolaire, fera l'objet d'un calcul ultérieur qui vous sera communiqué.

Sur AUTORISATION (hebdomadaire) :

50 % 50 % annualisés 3 demi-journées 2 demi-journées

Avec surcotisation (1) Sans surcotisation

Jour(s) non travaillé(s) souhaité(s) :

De DROIT (hebdomadaire) :

1 - Pour élever un enfant de moins de 3 ans ou pendant les 3 ans suivant l'arrivée au foyer d'un enfant adopté. Cette période est prise en compte gratuitement pour la liquidation de la retraite pour l'enfant ouvrant droit (préciser sa date de naissance ou d'adoption) :

50 % 3 demi-journées 2 demi-journées 80 %

50 % annualisés

Jour(s) non travaillé(s) souhaité(s) :

Si fin de droit au cours de l'année scolaire préciser (date anniversaire des 3 ans de l'enfant) :

Maintien à temps partiel (même quotité)

Reprise à temps complet

2 - Pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant (hebdomadaire) :

50 % 3 demi-journées 2 demi-journées 80 %

Avec surcotisation (1) Sans surcotisation

Jour(s) non travaillé(s) souhaité(s) :

3 - Pour créer une entreprise :

50 % 3 demi-journées 2 demi-journées 80 %

Jour(s) non travaillé(s) souhaité(s) :

- (1) Je suis informé(e) que le temps partiel sur autorisation ou de droit pour donner des soins peut être comptabilisé sur demande, comme une période de travail à temps plein, dans la limite de 4 trimestres (ou 8 pour les personnes handicapées) pour la liquidation des droits à pension, sous réserve d'une surcotisation. En cochant cette case, je m'engage à acquitter cette surcotisation.

NB : Dans l'hypothèse d'un 80%, je m'engage à récupérer les heures non assurées, à concurrence de 5 journées sur l'année scolaire, comme remplaçant en dehors de mon école .

Date et signature de l'intéressé(e)